

BÉNIN

Capitale: Porto-Novo
Population: 11.038.805
PIB par habitant (PPA): 2.330 \$
Indice de Développement Humain: Faible (0,515)
La liberté dans le Monde: Libre (82/100)

Indice de Perennisation des Organisations de la Société Civile du Bénin en 2017



Le Président
Groupe d'Action pour le Progrès et la Paix
ONG GAPP AFRIQUE
Siège social:
489 Cardinal Bégin Est
Rouyn Noranda, Québec, J9X 3H6
Tél. +1 819 880 0335
gappafrique@hotmail.com

Antenne BÉNIN
Quartier HINDÉ
12e Arrondissement Cotonou
BÉNIN
Tél. +229 61 05 92 65
gapp.benin@hotmail.com

Antenne du Mali
Attbougou Niamana
Rue 185 Porte 199
Bamako, MALI
+223 76 25 05
gappafrique@hotmail.com

Antenne FRANCE
11, rue du Balcon
87 000 Limoges
Tél. +33 7 52 76 11 16
gappafrique@hotmail.com

Scores de pérennisation des OSC 2017 pour le Bénin: 4,2



Après avoir connu dix-sept ans de dictature, le Bénin est devenu un pays à régime démocratique en 1990. En 2017, le Président Patrice Talon, élu en 2016, a rempli sa promesse électorale de proposer de vastes réformes constitutionnelles, dont notamment l'institution d'un mandat présidentiel unique de six ans, la création d'un bureau général d'inspection indépendant, ainsi que l'adoption d'un nouveau mode de nomination des membres de la Cour constitutionnelle et la réorganisation du financement des partis politiques dans le pays. Le parlement a rejeté les réformes proposées en avril.

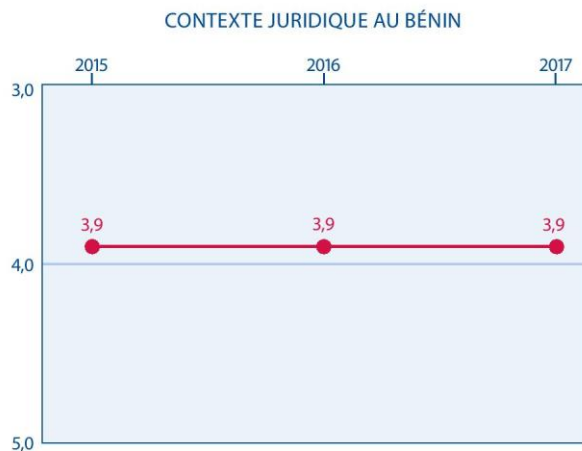
L'économie béninoise reste dominée par le secteur agricole, en particulier le coton. L'économie a connu un ralentissement en 2017 en raison de la récession au Nigeria, son voisin et principal partenaire commercial. Les principaux défis rencontrés par le gouvernement concernent l'amélioration des services publics et des conditions de vie, la réduction du chômage des jeunes et la stimulation de la croissance. En avril, le conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé un nouveau programme de trois ans, appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), à hauteur de 149 millions d'USD, pour aider le Bénin à réduire la pauvreté et adopter des réformes macroéconomiques.

En 2017, la société civile béninoise demeure une force réelle de progrès démocratique malgré de nombreux défis. La pérennisation des OSC n'a pas sensiblement changé en 2017. Le plaidoyer et la viabilité financière des OSC se sont détériorés, tandis que des améliorations de leur prestation de services et de leur image publique ont été constatées. Le contexte juridique n'a pas changé, les OSC restent régies par une loi dépassée, et les autorités continuent de restreindre la liberté d'expression et de réunion pacifique. La capacité organisationnelle et l'infrastructure de soutien au secteur n'ont pas non plus changé substantiellement en 2017.

Il n'existe pas de données récentes sur le nombre d'OSC au Bénin. En 2015, le ministère chargé des Relations avec les Institutions a indiqué qu'approximativement 6 000 organisations étaient enregistrées mais que seulement environ 500 OSC étaient à jour dans leur soumission de rapports annuels, et donc considérées comme actives. Le secteur est constitué d'organisations de types très variés, comme des organisations non gouvernementales, des

organisations de développement, des groupes de jeunes et de femmes, des clubs sportifs, des chefferies traditionnelles, des syndicats et des associations professionnelles.

Contexte Juridique: 3,9



Le contexte juridique pour les OSC au Bénin n'a pas changé de façon significative en 2017. Les OSC ont continué de subir des restrictions à leurs droits de liberté d'expression et de réunion pacifique et ont subi de la répression par les forces de l'ordre pendant l'année.

Les libertés fondamentales telles que la liberté d'association, la liberté d'expression, la liberté de réunion, de manifestation et le droit à l'information sont garanties et protégées par la Constitution du Bénin. En outre, le Gouvernement du Bénin a signé et ratifié la plupart des instruments juridiques régionaux et internationaux qui garantissent les droits de l'homme et les libertés civiles.

Les autorités n'ont mis en place aucun mécanisme pour assurer le respect de ces textes et dispose en fait d'une marge d'appréciation subjective quant à l'exercice de ces droits fondamentaux par les citoyens. Les OSC restent régies par une loi datant de 1901, qui devrait, selon elles, être modifiée pour renforcer la liberté d'association. Les réglementations des OSC sont également vagues et ne reflètent pas les mécanismes internationaux de protection des droits fondamentaux.

Le processus d'enregistrement des OSC est long, de quatre mois en moyenne. Les OSC doivent tout d'abord déclarer leur existence auprès des préfets des communes où se trouve leur siège. Elles sont censées recevoir un récépissé de demande d'enregistrement dans un délai de cinq jours, mais le processus est pesant et l'administration publique n'a pas suffisamment de ressources pour délivrer les récépissés dans ces délais prévus. Les OSC doivent également demander à paraître au bulletin officiel et notifier les autorités préfectorales de tout changement dans leurs statuts constitutifs ou leur secrétariat exécutif. En outre, les fonctionnaires chargés de l'enregistrement exigent souvent que les OSC utilisent des modèles de statuts, qui passent par de multiples phases de révision et sont parfois égarés, ce qui décourage les OSC de s'enregistrer. Par exemple, All For Peace a abandonné de processus d'enregistrement après avoir vu ses statuts rejetés sans raison.

Il n'existe aucun minimum en ce qui concerne le capital ou le nombre de fondateurs, sous réserve de légalité et de ne pas troubler la paix ou la bienséance.

Plusieurs incidents notables de harcèlement de l'État, plus sévère qu'en 2016, sont à relever pour 2017. En particulier, les autorités ont réprimé le syndicats étudiants pour empêcher les étudiants de faire grève lorsque le gouvernement a annoncé l'introduction de frais de scolarité pour les universités publiques. Les autorités ont suspendu tous les syndicats étudiants et utilisé des bombes lacrymogènes pour disperser des centaines d'étudiants à l'Université d'Abomey-Calavi. La police a également interdit une réunion des leaders de l'association d'étudiants dans un lieu privé et fermé, sans justification légale, limitant ainsi la liberté d'association des étudiants. Par la suite, l'administration a formulé un projet de décret définissant les modalités de fonctionnement des organisations

d'étudiants, reconnaissant leur droit à la liberté d'association. La liberté d'assemblée a également connu des restrictions en 2017. Par exemple, un préfet du département du Littoral, a interdit une marche de protestation des journalistes suite à la fermeture de plusieurs organes de presse hostiles au gouvernement. Par ailleurs, des restrictions indues à la liberté d'expression, en particulier la suspension injustifiée d'organes de presse indépendants par le régulateur national des médias, la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), ont perduré en 2017.

Les OSC bénéficient d'exonérations fiscales à la discrétion des administrations publiques. Généralement, les autorités accordent des exemptions fiscales lorsque les recettes des OSC proviennent d'activités à but non lucratif qui sont dans l'intérêt public. Les dons des particuliers et des entreprises sont également exonérés d'impôt.

Les OSC sont autorisées à encaisser des recettes provenant de la fourniture de biens et de services non commerciaux. Lorsqu'elles mènent des activités génératrices de revenus, elles payent des taxes comme les entreprises privées. En règle générale, les OSC n'ont pas le droit de soumissionner pour des contrats publics. L'administration publique attribue toutefois parfois des contrats à des OSC pour mener des campagnes de sensibilisation et de la formation. Dans de telles circonstances, les OSC sont soumises à un traitement fiscal plus souple car les services fournis ne sont pas commerciaux.

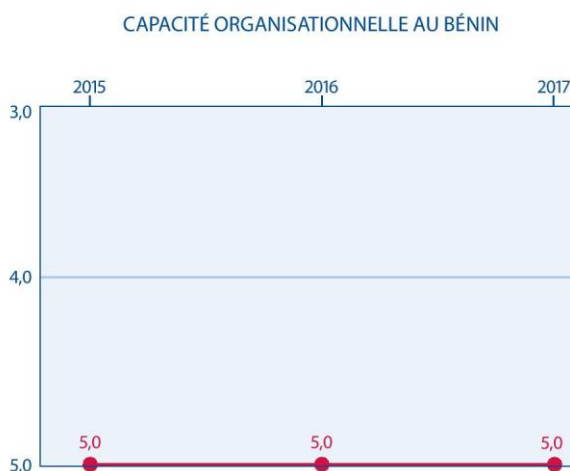
Des conseillers juridiques sont disponibles, mais les OSC manquent en général de moyens financiers pour obtenir leurs services. Dans de rares cas, des avocats fournissent gratuitement des services pour des affaires relatives aux droits de l'homme impliquant des OSC, comme la détention de défenseurs des droits de l'homme.

Capacité Organisationnelle: 5,0

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas sensiblement changé en 2017. Toutefois, en 2017, de nombreuses OSC ont bénéficié d'un soutien de partenaires internationaux. Comme les partenaires internationaux évaluent de plus en plus la capacité organisationnelle des OSC avant d'accorder un financement, ceci indique que ces dernières disposent de capacités internes adéquates. En outre, ce financement donne aux OSC l'occasion de renforcer leur fonctionnement.

Les OSC actives parviennent à avoir un impact positif sur leurs cibles dans de nombreux domaines comme la santé, l'eau et l'assainissement, entre-autres. Les OSC ont continué à identifier des bénéficiaires potentiels et ont activement cherché à tisser des liens avec eux. Mais ces tentatives n'ont pas toujours été couronnées de succès. Lorsque le gouvernement a lancé une campagne de diffamation contre les OSC, en les présentant comme ayant des motivations politiques ou à la botte des étrangers, certains bénéficiaires ont émis des doutes sur l'indépendance et l'intégrité des OSC et cessé de collaborer avec elles.

Les OSC sont souvent créées pour tirer profit de possibilités de financement plutôt que pour s'attaquer à des problèmes importants ou répondre à des besoins publics. En réponse aux possibilités de financement, les OSC ont



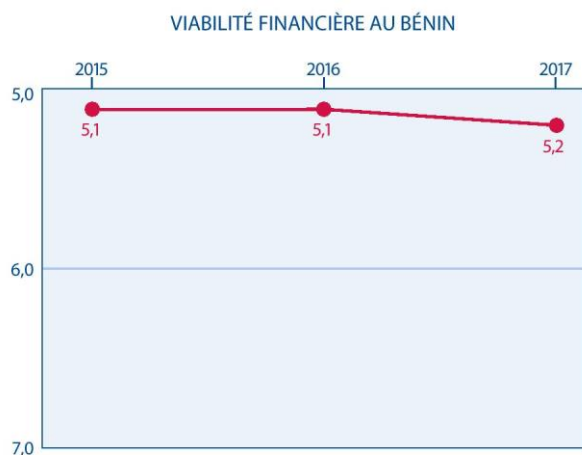
tendance à se focaliser sur des projets de très courte durée et à changer souvent leurs domaines d'intervention. Les OSC préparent de plus en plus fréquemment des plans stratégiques à la demande des donateurs pour vérifier que ces plans correspondent à leurs priorités et pour surveiller les activités des OSC à plus long terme. Par exemple, l'Union européenne (UE) exige des rapports d'activités pour les trois dernières années dans le cadre de son processus de financement. Les donateurs fournissent également de plus en plus aux OSC l'expertise technique nécessaire pour appuyer l'élaboration de tels plans.

Bien que les textes constitutifs des OSC exigent des organes de gestion, ceux-ci varient grandement d'une organisation à l'autre. Par exemple, tandis que certaines OSC ont un conseil d'administration, un comité exécutif et une équipe de direction, d'autres n'ont que des structures de gestion plus élémentaires. Certaines OSC souffrent d'un manque de clarté sur les rôles respectifs du conseil d'administration et membres du personnel. En 2017, dans de nombreux cas, le personnel ne se conformait pas aux textes régissant l'organisation ou aux réglementations internes, ou bien ne rendait pas de compte à l'assemblée générale ou au conseil d'administration.

Les OSC embauchent et débauchent le personnel selon les besoins des projets particuliers. Très peu d'OSC disposent de personnel permanent et salarié au-delà de la durée des projets. Le personnel permanent est à un niveau très bas de traitement salarial. La plupart des OSC ne pratiquent pas la formation de leur personnel et n'ont pas de politique de planification de la relève ni de promotion interne. Le bénévolat constitue le principal mécanisme de dotation en ressources humaines des OSC au-delà des projets, mais la plupart des bénévoles sont relativement peu qualifiés.

Les OSC ne modernisent que rarement leurs ordinateurs et équipements de bureau, lesquels sont en général fournis par des partenaires externes.

Viabilité Financière: 5,2



La viabilité financière des OSC s'est détériorée en 2017, un grand nombre d'entre elles, surtout dans les zones rurales, ayant cessé leurs activités pendant l'année faute de fonds. Peu d'OSC disposent des capacités autonomes de fonctionnement, quoique certaines d'entre elles, notamment les organisations rurales et les coopératives féminines rurales, génèrent leurs propres ressources, principalement par la vente de produits, la levée de fonds auprès de leurs membres, et les cotisations des adhérents.

Les donateurs étrangers, dont l'USAID, l'UE, la Banque mondiale, l'Agence allemande pour la coopération

internationale (GIZ), et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) restent la principale source de financement pour certaines OSC, surtout les grandes OSC basées dans la capitale qui sont axées sur les priorités de financement des donateurs, comme la bonne gouvernance, les femmes et l'autonomisation des jeunes, ainsi que le renforcement des capacités de la société civile. Aucune donnée n'est disponible sur le niveau d'ensemble de financement du secteur depuis l'étranger. La plupart des donateurs financent les activités des OSC, mais pas leurs

coûts administratifs de fonctionnement. Le Fonds d'appui aux sociétés civiles du sud (FASCS) de l'ambassade de France fait exception à cette règle en permettant aux bénéficiaires d'utiliser jusqu'à 10 pour cent des subventions pour couvrir leurs frais administratifs. La plus grande partie du soutien étranger est de courte durée pour des projets précis, ce qui permet aux OSC de mettre en œuvre leurs activités mais les rend également vulnérables du point de vue financier à plus long terme. En absence de financement pour le fonctionnement, les OSC peuvent devenir plus petites ou inactives. Ceci a été particulièrement le cas dans les zones rurales en 2017. Les donateurs étrangers préfèrent également financer les grandes OSC qui ont déjà fait leurs preuves dans leurs domaines d'intervention. Par exemple, la feuille de route 2014-17 de l'UE pour l'appui de la société civile privilégie le renforcement des OSC bien établies comme la Maison de la société civile (MdSC). Les petites OSC, par contre, ont du mal à obtenir un tel soutien.

L'administration publique accorde des contrats de sous-traitance à de grandes OSC qui ont une bonne réputation, surtout pour des projets agricoles. Par exemple, la Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin (PASCiB) travaille en partenariat avec le ministère de l'Agriculture pour fournir des services aux agriculteurs.

Le financement local est rare et provient principalement de fondations comme le Rotary. Les cotisations des membres sont difficiles à collecter et insuffisantes pour couvrir les frais de fonctionnement des OSC. La participation du secteur privé reste limitée.

Les OSC intervenant dans le secteur agricole, des micro-crédits et qui vendent des produits sont plus stables financièrement mais leur survie à long terme reste incertaine.

Guère d'OSC disposent d'un système de gestion financière, mènent des audits indépendants ou publient des rapports annuels avec des états financiers, en dépit du fait que ceci est indispensable pour gagner et entretenir la confiance des bailleurs de fonds.

Plaidoyer: 4,1

La capacité de plaidoyer des OSC s'est détériorée en 2017 en raison de la répression par l'État des libertés d'expression et de réunion.

Les décideurs sont de plus en plus sensibles aux activités de plaidoyer des OSC. Mises à part les conditionnalités imposées par certains partenaires du développement comme l'UE, l'USAID, l'organisation internationale à but non lucratif SNG et le Fonds néerlandais de développement, aucune disposition n'oblige les gouvernants à associer les OSC à la formulation ou la mise en œuvre des politiques. Au niveau national, certains ministères, dont le ministère de la Santé, le

ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Agriculture, invitent des OSC à examiner leurs plans d'action et prennent des mesures pour tenir les OSC au courant de leurs activités. Mais, depuis 2016, lorsque le gouvernement a dissolu le cadre tripartite de consultation entre l'administration publique, les OSC, et les donateurs, les OSC ont eu moins d'occasions de collaborer avec les autorités.



Malgré cela, les OSC continuent de mener des actions de plaidoyer soit à titre individuel ou dans le cadre de coalitions. Un certain nombre de coalitions d'OSC ont effectué un plaidoyer réussi en 2017. La Plateforme électorale des OSC du Bénin, par exemple, a ciblé l'utilisation des fonds publics pour le financement du processus électoral. Dans le cadre de son rôle en matière de responsabilité sociale et de plaidoyer, la plateforme a également demandé aux ministères de la Justice et de l'Eau d'intervenir dans un cas de corruption impliquant un projet de 2014 d'amélioration de l'approvisionnement en eau de 2014, en raison duquel les Pays-Bas ont suspendu leur aide suite à la disparition de millions de dollars. La Coalition pour le droit d'accès à l'information publique, qui comprend le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP) - Bénin, a mené des activités de plaidoyer en faveur d'une loi donnant accès à l'information publique. La Coalition du Bénin pour le plaidoyer contre l'expropriation a œuvré pour l'accès à l'eau potable et pour la mise à disposition de semences de qualité aux paysans. Et enfin, Social Watch Bénin a présenté un rapport au Comité des finances de l'Assemblée nationale à l'approche de l'examen du budget national en novembre 2017. Social Watch Bénin a également lancé un plaidoyer contre la corruption dans le pays dans les médias nationaux en 2017. Le succès de ces efforts a été toutefois limité, vu que les autorités ont continué à minimiser l'importance de cas de corruption massive impliquant des hauts responsables de l'administration publique. De nombreuses OSC, dont Changement social Bénin (CSB), le Groupe d'action pour le progrès et la paix-Bénin (GAPP-Bénin), Dimension Sociale, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture-Bénin (ACAT-Bénin), et la Plateforme des OSC au Bénin, ont soumis des rapports alternatifs au registre de l'Examen périodique universel des droits de l'homme pour le Bénin en 2017.

Les OSC béninoises ne sont pas très à l'aise avec le concept de lobbying car leur influence sur le processus législatif est limitée. La plupart des OSC ont plutôt recours au plaidoyer, au moyen de petites manifestations et d'une couverture médiatique.

Les OSC au Bénin connaissent les restrictions imposées par la loi de 1901 régissant les OSC et savent qu'il faut la moderniser. En 2017, les OSC ont exhorté les autorités à accélérer sa révision et à adopter une loi reflétant les droits de la société civile. Depuis plusieurs années, le GAPP, avec le soutien financier de l'ICNL (International Center for Not-for-Profit Law), mène des efforts pour réformer la loi. Un projet de loi-cadre sur les libertés d'association, d'expression et de réunion a été préparé en 2012 grâce à un vaste processus consultatif qui a fait appel à plusieurs OSC, dont l'Institut des droits de l'homme (IDH) et l'Association des femmes juristes au Bénin (AFJB), et a été soumis à la Commission des lois du Parlement. Entre autres changements, le projet de loi propose que si les autorités ne répondent pas dans un délai de quatre-vingt-dix jours à la demande initiale de création d'une association, celle-ci serait considérée comme constituée, et que les autorités devraient alors demander à un juge de l'invalidier. Le projet suggère également que les autorités n'aient plus le droit d'interdire les activités d'une association sans passer par la justice. Mais les responsables gouvernementaux n'ont pas accueilli favorablement ce projet de loi, qui était toujours au parlement pour examen à la fin de l'année.

Prestation de Services: 4,0



La Prestation de services des OSC s'est légèrement améliorée en 2017. Les OSC continuent de jouer un rôle majeur dans la prestation de services sociaux de base. Ces dernières années, les OSC ont accru et diversifié la gamme de services offerts pour répondre aux besoins croissants de services sociaux minimums en complément de ceux fournis par les pouvoirs publics. L'incapacité de l'administration publique centrale à satisfaire les besoins élémentaires du public, les OSC doivent intervenir pour combler les lacunes.

Selon des évaluations effectuées par des donateurs externes comme la Banque mondiale, les services des

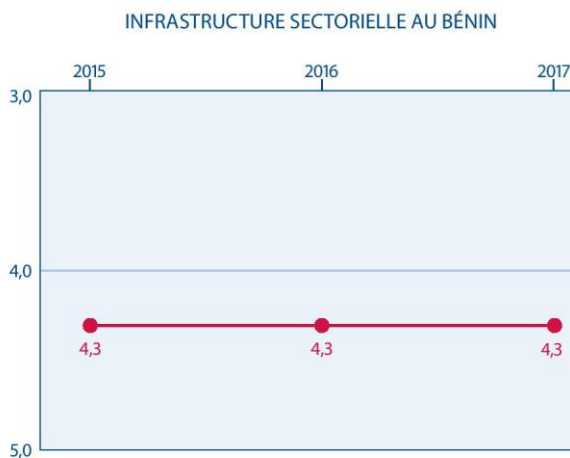
OSC satisfont les besoins des communautés. Mais un manque de coopération entre les OSC et l'administration centrale entraîne parfois des doublons des efforts. Les autorités municipales et les mairies ont de meilleures relations avec les OSC en ce qui concerne la mise en œuvre des plans de développement. Cette coopération permet souvent aux OSC de progresser dans des domaines comme la protection de l'environnement, la gestion des déchets et l'assainissement urbain de base. Toutefois, les OSC et le public ne se concertent pas toujours, ce qui peut limiter l'impact de certaines activités. À Wéno dans la commune de N'dali, par exemple, les OSC ont foré des puits sur un site non désiré par la population locale qui, par conséquent, ne les utilise pas. Il en va également de même pour de nombreux marchés construits dans des villages.

Les OSC fournissent des services au public sans discrimination, et pas uniquement à leurs propres membres. La plupart des OSC fournissent des biens et services gratuitement, notamment des médicaments et la construction de salles de classe, de dispensaires et de maternités.

Quoique cela ne soit pas courant, quelques OSC ont une relation de coopération avec l'administration publique. Par exemple, douze OSC nationales et douze Cellules de participation citoyenne (CCP) provenant de douze communes frontalières collaborent avec les autorités locales et gouvernementales sur des questions de paix, de gestion des crises frontalières et de collaboration avec des parties prenantes dans les pays voisins. Leurs objectifs sont la lutte contre la criminalité transfrontalière, la prévention du VIH et du sida, la protection des droits de l'homme et l'équité de genre. En outre, depuis 2014, l'Agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers aide les organisations de femmes à renforcer leurs activités génératrices de revenu au moyen d'une formation soutenue par l'administration publique. En 2017, cette formation s'est attachée à enseigner aux femmes de la municipalité de Karimama l'utilisation du four Chorkor pour le fumage, la préservation et le stockage du poisson. L'administration est très sélective dans le choix des OSC auxquelles elles fournissent un appui financier et technique. Cet appui est donc considéré comme une reconnaissance de la qualité du travail de ces OSC sur le terrain.

Infrastructure Sectorielle: 4,3

L'infrastructure de soutien au secteur des OSC n'a pas changé de façon significative en 2017. Les seuls centres de ressources au Bénin sont le Centre de documentation et d'information juridique (CDIJ) et MdSC, laquelle bénéficie d'un financement de l'UE et d'autres donateurs européens. Des organisations comme MdSC et le Centre de promotion de la société civile fournissent de la formation et un soutien technique aux OSC au niveau national dans des domaines comme la préparation de propositions, le développement organisationnel et le plaidoyer. En général, les OSC béninoises utilisent ces services.



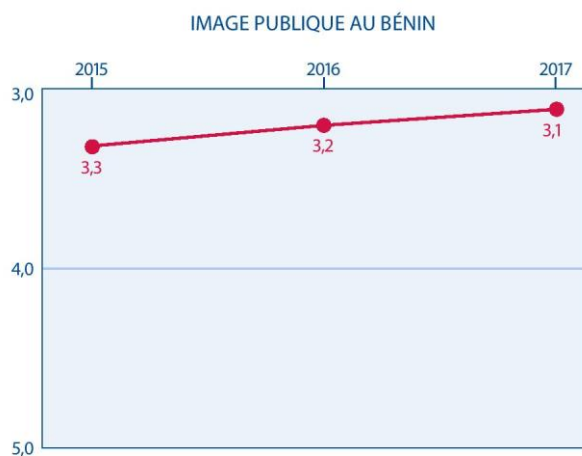
Les organisations octroyant des subventions sont rares, étant donné que le financement des donateurs est habituellement directement adressé aux organisations bénéficiaires sans passer par des intermédiaires.

Il n'existe pas d'organisme cadre au Bénin servant les intérêts ou exprimant les besoins du secteur des OSC dans son ensemble. Les OSC partagent des informations et œuvrent ensemble dans des objectifs communs comme les élections et la veille citoyenne.

La formation de base en gestion des OSC est disponible dans la capitale et dans les villes secondaires sur demande. La formation couvre des sujets comme la participation des OSC aux dialogues politiques et en matière de politiques, la gestion des organisations et des projets, la responsabilité sociale et la collecte de fonds. La formation disponible répond aux besoins des OSC locales. Il existe des formateurs locaux compétents dans le domaine de la gestion des OSC. Le matériel de formation n'est pas disponible dans les langues locales du Bénin.

Certaines OSC travaillent en partenariat avec le secteur privé, les administrations publiques et les médias. Parfois ce partenariat est exigé par les partenaires internationaux et les OSC sont généralement conscientes que ces collaborations sont nécessaires pour optimiser leurs interventions. Certaines OSC travaillent en partenariat avec les pouvoirs publics et le secteur privé dans le cadre de programmes internationaux de développement, mené par des bailleurs de fonds étrangers. Par exemple, le Projet d'appui à la gestion des investissements publics et à la gouvernance (PAGIPG) de la Banque mondiale prévoit la participation du ministère du Plan et d'un certain nombre d'OSC. La Coalition des organisations de la société civile béninoises pour la planification familiale a collaboré avec l'Association des journalistes et communicateurs scientifiques du Bénin (AJCSB) pour sensibiliser l'ensemble du pays à la planification familiale en 2017. En septembre 2017 à Grand Popo, la Société pour l'environnement et l'éducation au Bénin et Éco-Bénin, avec un financement de GIZ, ont organisé des événements pour renforcer le dialogue avec les OSC du secteur privé sur la biodiversité, le rôle du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles et la restauration des terres, et les façons dont les OSC pourraient encourager le secteur privé à promouvoir la protection de l'environnement.

Image Publique: 3,1



L'image publique des OSC s'est améliorée en 2017.

Les OSC ont bénéficié d'une couverture médiatique favorable à l'échelle locale et nationale, à la télévision locale, la radio, et dans la presse. Comme les médias ne font pas toujours une différence entre les messages d'intérêt public et la publicité, les OSC doivent payer pour toute la couverture médiatique, ce qui signifie que les organisations disposant de ressources financières importantes, comme l'Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme (ALCRER), WANEP, et Social Watch, ont une meilleure couverture que celles qui n'en ont pas les moyens.

Le public a une perception positive des OSC, des activités de plaidoyer qu'elles mènent ou des services qu'elles fournissent. La méfiance du public envers les OSC s'est atténuée en 2017, après les élections.

Le secteur privé et les représentants des autorités locales ont une perception positive des OSC et apprécient leur rôle en tant qu'organes de surveillance et dispensateurs de connaissances. Les entreprises et les représentants des autorités participent fréquemment aux événements organisés par les OSC. Mais les autorités ont parfois une image négative des OSC hautement critiques des activités du gouvernement dans des domaines comme des droits de l'homme ou de la gestion des fonds.

Les OSC sont de plus en plus présentes sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, et WhatsApp. Certaines OSC ont également signé des accords de partenariats avec des organisations de presse pour améliorer leur visibilité. D'autres OSC proposent de la formation aux journalistes sur leurs domaines d'activité. Par exemple, en novembre 2017, sous l'égide de la section Affaires publiques de l'ambassade des États-Unis et de l'Université d'Abomey-Calavi, des journalistes membres de l'AJCSB ont participé à des séances de formation visant à renforcer les capacités financières des médias indépendants.

Les OSC au Bénin ne disposent ni d'un code de conduite et d'éthique, ni d'un organe de régulation. Les OSC publient régulièrement des rapports annuels qui rendent principalement compte des activités et qui sont généralement publiés en ligne.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.